

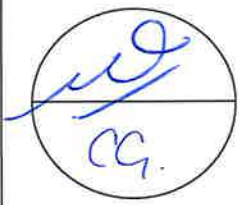


Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Montebello

SÉANCE
ORDINAIRE
15 JUIN 2020

ORDRE DU JOUR

1. **Ouverture de la séance**
2. **Séance à huis clos**
3. **Adoption de l'ordre du jour**
4. **Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 19 mai 2020**
5. **Suivi des séances précédentes**
6. **Trésorerie**
 - 6.1 Liste sélective des prélèvements automatiques, des dépôts directs et des chèques
 - 6.2 État des comptes
 - 6.3 Rapport financier sommaire au 31 mai 2020
7. **Correspondance**
8. **Administration, finances et communication**
 - 8.1 Comité gestion financière et ressources humaines du mois de mai 2020
 - 8.2 Dépôt et diffusion du Rapport du maire concernant l'année financière 2019
 - 8.3 Préavis d'exercice – Terrain rue des Mille-fleurs
 - 8.4 Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 941-2020 concernant les animaux
 - 8.5 Financement par billets / 327 900 \$ / Règlements numéros 563-99 et 691-2007
 - 8.6 Soumission pour émission de billets / 327 900 \$ / Règlements numéro 563-99 et 691-2007
 - 8.7 Bail – Centre d'action culturelle de la MRC de Papineau
 - 8.8 Embauche – Préposé à la Marina/Camping
 - 8.9 Embauche – Sauveteur(euse) – Employé numéro 74-0041
 - 8.10 Embauche – Sauveteur(euse) – Employé numéro 74-0042
 - 8.11 Embauche – Assistant(e)-sauveteur(euse) – Employé numéro 74-0044
 - 8.12 Embauche – Col bleu – Employé numéro 75-0010
 - 8.13 Branchement au réseau d'aqueduc - Chemin Pasteur
9. **Sécurité publique et hygiène du milieu**
 - 9.1 Rapport du DSI – Mai 2020
10. **Urbanisme et aménagement**
 - 10.1 Rapport mensuel de l'inspectrice en bâtiment et en environnement
 - 10.2 Demande de droit de passage
11. **Développement économique**
 - 11.1 Projet récréotouristique – Villégiature de luxe
 - 11.2 Marché public
12. **Loisirs, santé et bien-être**
 - 12.1 Aide financière supplémentaire – Bibliothèque municipale – 2020
 - 12.2 Marina et camping – Date d'ouverture pour la saison 2020
 - 12.3 Marina et camping – Tarifs pour la vente d'articles pour la saison 2020
 - 12.4 Arrêt-sécuritaire Village-relais – Stationnements offerts
 - 12.5 Règles d'utilisation de la piscine municipale



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Montebello

SÉANCE
ORDINAIRE
15 JUIN 2020

- 12.6 Planification du loisir municipal
- 12.7 Comité des loisirs de Montebello inc. – Camp de jour
- 13. Transport et voirie**
 - 13.1 Dépôt du rapport annuel 2019 et des feuilles statistiques de la Corporation des transports adapté et collectif de Papineau
 - 13.2 Lignage du stationnement de la Gare, de la Marina-Camping ainsi que des rues de la municipalité
- 14. Culture et patrimoine**
 - 14.1 Comité Avenir de l'église Notre-Dame-de-Bonsecours
- 15. Comités du Marché de la gare et Village fleuri**
 - Aucun item
- 16. Nouveaux items**
 - 16.1 Demande d'organisation de la Fête nationale du Québec
- 17. Certificat de crédit**
- 18. Levée de la séance**



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Montebello

SÉANCE
ORDINAIRE
15 JUIN 2020

PROCÈS-VERBAL

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Montebello, tenue le **15 juin 2020 à 19 h 30**, par visioconférence en raison de mesures exceptionnelles dues à de la pandémie de la COVID-19, à laquelle siègent à huis clos et sont présents Madame la conseillère et Messieurs les conseillers:

Pierre Bertrand
John Huneault

Dean Johnstone
Ronald Giroux

Jean-Christophe Chartrand-Gauthier

Formant quorum sous la présidence du maire, Monsieur Martin Deschênes, aussi présent par visioconférence.

Me Chloé Gagnon, directrice générale et secrétaire-trésorière est aussi présente par visioconférence.

Madame la conseillère Ginette Juteau a motivé leur absence.

En raison de la tenue à huis clos de la présente séance ordinaire, la période de questions n'a pas lieu.

Aucune personne n'a envoyé leur question par courriel ou par la poste.

1. Ouverture de la séance

Monsieur le maire, Martin Deschênes souhaite la bienvenue aux membres présents.

2.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-06-113

Séance à huis clos

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT le décret numéro 460-2020 du 15 avril 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle de dix jours, soit jusqu'au 24 avril 2020, ainsi que les décrets subséquents qui ont prolongés l'état d'urgence sanitaire depuis le 13 mars 2020;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence.

En conséquence,



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Montebello

Il est proposé par monsieur le conseiller Dean Johnstone

QUE ce conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence.

Note : Monsieur Martin Deschênes, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

3.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-06-114

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur le conseiller John Huneault

QUE ce conseil adopte l'ordre du jour tel que présenté et modifié.

Note : Monsieur Martin Deschênes, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

4.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-06-115

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 19 mai 2020

Il est proposé par monsieur le conseiller John Huneault

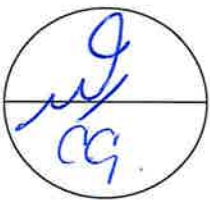
QUE ce conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 19 mai 2020.

Note : Monsieur Martin Deschênes, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

5. Suivi des séances précédentes

Un tableau résumé des résolutions adoptées est déposé aux membres du conseil pour analyse.



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Montebello

6. Trésorerie

6.1

RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-06-116

Liste sélective des prélèvements automatiques, des dépôts directs et des chèques

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'autoriser les paiements pour le mois de mai 2020.

Il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Bertrand

QUE les prélèvements automatiques numéros 151, 152 et 154 à 179 au montant de 40 643,34 \$, les dépôts directs numéros 21 à 25 au montant de 14 844,87 \$ et les chèques numéros 5758 à 5793 au montant de 32 077,77 \$ du mois de mai 2020 totalisant un montant de 87 565,98 \$ soient approuvés.

Note : Monsieur Martin Deschênes, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

6.2

État des comptes

L'état des comptes des différents folios bancaires de la Municipalité est déposé aux élu(e)s pour analyse.

6.3

Rapport financier sommaire au 31 mai 2020

Conformément aux dispositions prévues au *Code municipal du Québec*, la directrice générale et secrétaire-trésorière remet aux élu(e)s un état de la situation financière sommaire au 31 mai 2020.

7. Correspondance

Une liste de correspondances du mois de mai 2020 est déposée aux élus.

8. Administration, finances et communication

8.1

Comité gestion financière et ressources humaines du mois de mai 2020

Le conseil prend acte du dépôt du compte rendu des rencontres du mois de mai 2020 du comité de gestion financière et ressource humaines.



**Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité de Montebello**

8.2

RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-06-117

Dépôt et diffusion du Rapport du maire concernant l'année financière 2019

CONSIDÉRANT l'obligation de déposer aux citoyens des faits saillants du rapport financier et du vérificateur externe conformément à l'article 176.2.2 du *Code municipal du Québec*.

Il est proposé par monsieur le conseiller Dean Johnstone

QUE ce conseil prenne acte du dépôt du Rapport du maire et accepte le paiement de frais nécessaires à la diffusion de ce dernier sur l'ensemble du territoire de la Municipalité de Montebello.

Qu'une période de quinze (15) jours soit prévue afin que les citoyens puissent soumettre les questions par courriel et que les réponses auxdites questions soient répondues à la séance de juillet 2020.

Note : Monsieur Martin Deschênes, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

8.3

RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-06-118

Préavis d'exercice – Terrain rue des Mille-fleurs

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2018-10-236 et l'acte de vente portant le numéro 24 227 564 concernant la vente du lot 5 361 237 à la compagnie 7312423 Canada Inc.;

CONSIDÉRANT que la vente de ce lot était assortie d'une condition de construction d'un bâtiment principal avant le 31 août 2019;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2019-07-196 prolongeant l'obligation de construction au 31 août 2020;

CONSIDÉRANT les démarches entamées par la compagnie 7312423 Canada Inc. pour la vente de ce terrain et l'intérêt de la Municipalité de faire respecter la clause résolutoire prévu à l'acte de vente portant le numéro 24 227 564.

Il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Bertrand

QUE ce conseil mandate la firme Deveau Avocats pour faire respecter la clause résolutoire prévue au contrat de vente portant le numéro 24 227 564.

QUE ce conseil autorise la directrice générale à effectuer les démarches nécessaires à l'exécution de la présente résolution.

Note : Monsieur Martin Deschênes, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.



**Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité de Montebello**

8.4

**Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 941-2020
concernant les animaux**

Monsieur le conseiller John Huneault donne avis de motion qu'un règlement numéro 941-2020 concernant les animaux sera présenté lors d'une prochaine séance du conseil.

Monsieur le conseiller John Huneault dépose le projet de règlement numéro 941-2020 concernant les animaux.

Une dispense de lecture du règlement est demandée.

8.5

RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-06-119

Financement par billets / 327 900 \$ / Règlements numéros 563-99 et 691-2007

CONSIDÉRANT que conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Montebello souhaite emprunter par billets pour un montant total de 327 900 \$ qui sera réalisé le 22 juin 2020, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
563-99	23 200 \$
691-2007	304 700 \$

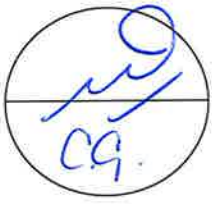
CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

CONSIDÉRANT que conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour le règlement d'emprunt numéro 691-2007, la Municipalité de Montebello souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Huneault

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 22 juin 2020;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 22 juin et le 22 décembre de chaque année;
3. les billets seront signés par le maire et la directrice générale et secrétaire trésorière;
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :



**Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité de Montebello**

2021.	32 100 \$	
2022.	32 900 \$	
2023.	33 500 \$	
2024.	34 200 \$	
2025.	34 900 \$	(à payer en 2025)
2025.	160 300 \$	(à renouveler)

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2026 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro 691-2007 soit plus court que celui originellement fixé, c'est à dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 22 juin 2020), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

Note : Monsieur Martin Deschênes, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

8.6

RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-06-120

Soumission pour émission de billets / 327 900 \$ / Règlements numéro 563-99 et 691-2007

Date d'ouverture : 15 juin 2020	Nombre de soumissions : 3
Heure d'ouverture : 10 h	Échéance moyenne : 4 ans
Lieu d'ouverture : Ministère des Finances du Québec	
Montant : 327 900 \$	Date d'émission : 22 juin 2020

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Montebello a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 22 juin 2020, au montant de 327 900 \$;

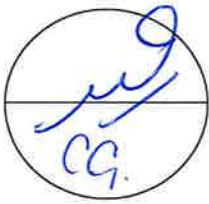
CONSIDÉRANT qu'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 - Financière Banque Nationale inc.

32 100 \$	1,20000 %	2021
32 900 \$	1,30000 %	2022
33 500 \$	1,45000 %	2023
34 200 \$	1,60000 %	2024
195 200 \$	1,70000 %	2025

Prix : 98,65800

Coût réel : 1,98931 %



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Montebello

2 -Banque Royale du Canada

32 100 \$	2,09000 %	2021
32 900 \$	2,09000 %	2022
33 500 \$	2,09000 %	2023
34 200 \$	2,09000 %	2024
195 200 \$	2,09000 %	2025

Prix :100,00000

Coût réel : 2,09000%

2 -Caisse Desjardins de la Petite Nation

32 100 \$	2,26000 %	2021
32 900 \$	2,26000 %	2022
33 500 \$	2,26000 %	2023
34 200 \$	2,26000 %	2024
195 200 \$	2,26000 %	2025

Prix :100,00000

Coût réel : 2,26000 %

CONSIDÉRANT que le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme Financière Banque Nationale inc. est la plus avantageuse.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Huneault

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit.

QUE la Municipalité de Montebello accepte l'offre qui lui est faite de Financière Banque Nationale inc. pour son emprunt par billets en date du 22 juin 2020 au montant de 327 900 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunts numéros 563-99 et 691-2007. Ces billets sont émis au prix de 98,65800 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**.

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

Note : Monsieur Martin Deschênes, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

8.7

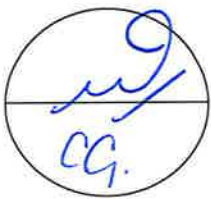
RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-06-121

Bail – Centre d'action culturelle de la MRC de Papineau

CONSIDÉRANT la location de la salle Denis-Boucher au Centre d'action culturelle de la MRC de Papineau à partir du 1^{er} juillet 2020;

CONSIDÉRANT la nécessité de consigner par écrit les modalités de cette location.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Huneault



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Montebello

QUE ce conseil mandate le maire et la directrice générale à signer le bail dument préparé avec le Centre d'action culturelle de la MRC de Papineau suivant les recommandations du conseiller responsable John Huneault.

Note : Monsieur Martin Deschênes, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

8.8

RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-06-122

Embauche – Préposé à la Marina/Camping

CONSIDÉRANT la nécessité pour la Municipalité de Montebello d'avoir trois (3) employés à la Marina/Camping pour la saison estivale 2020;

CONSIDÉRANT l'affichage de poste prenant fin le 5 juin 2020 et à laquelle plusieurs candidatures ont été reçus.

Pour ces motifs,

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Christophe Chartrand-Gauthier

QUE ce conseil embauche Marie-Christine Bellerive au poste de préposé à la Marina/Camping pour la saison estivale 2020 selon l'horaire établi.

QUE ses conditions de travail soient celles prescrites dans la convention collective intervenue entre la Municipalité de Montebello et le Syndicat Canadien de la Fonction Publique (SCFP), Janvier 2017- décembre 2021.

QUE l'échelle salariale sera celle prévue à la classe 2 échelon 1.

Note : Monsieur Martin Deschênes, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

8.9

RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-06-123

Embauche – Sauveteur(euse) – Employé numéro 74-0041

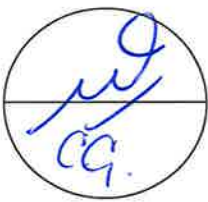
CONSIDÉRANT la nécessité pour la Municipalité de Montebello d'avoir trois (3) employés à la piscine municipale pour la saison estivale 2020;

CONSIDÉRANT l'employé numéro 74-0041 inscrit sur la liste de rappel.

Pour ces motifs,

Il est proposé par monsieur Jean-Christophe Chartrand-Gauthier

QUE ce conseil embauche l'employé numéro 74-0041, au poste de sauveteur(euse) pour la saison estivale 2020 selon l'horaire établi.



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Montebello

QUE ses conditions de travail soient celles prescrites dans la convention collective intervenue entre la Municipalité de Montebello et le Syndicat Canadien de la Fonction Publique (SCFP), Janvier 2017- décembre 2021.

Note : Monsieur Martin Deschênes, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

8.10

RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-06-124

Embauche – Sauveteur(euse) – Employé numéro 74-0042

CONSIDÉRANT la nécessité pour la Municipalité de Montebello d'avoir trois (3) employés à la piscine municipale pour la saison estivale 2020;

CONSIDÉRANT l'employé numéro 74-0042 inscrit sur la liste de rappel.

Pour ces motifs,

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Christophe Chartrand-Gauthier

QUE ce conseil embauche l'employé numéro 74-0042, au poste de sauveteur(euse) pour la saison estivale 2020 selon l'horaire établi.

QUE ses conditions de travail soient celles prescrites dans la convention collective intervenue entre la Municipalité de Montebello et le Syndicat Canadien de la Fonction Publique (SCFP), Janvier 2017- décembre 2021.

Note : Monsieur Martin Deschênes, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

8.11

RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-06-125

Embauche – Assistant(e)-sauveteur(euse) – Employé numéro 74-0044

CONSIDÉRANT la nécessité pour la Municipalité de Montebello d'avoir trois (3) employés à la piscine municipale pour la saison estivale 2020;

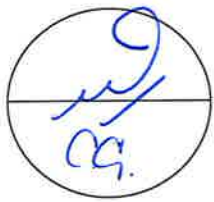
CONSIDÉRANT l'employé numéro 74-0044 inscrit sur la liste de rappel.

Pour ces motifs,

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Christophe Chartrand-Gauthier

QUE ce conseil embauche l'employé numéro 74-0044, au poste d'assistant(e)-sauveteur(euse) pour la saison estivale 2020 selon l'horaire établi;

QUE ses conditions de travail soient celles prescrites dans la convention collective intervenue entre la Municipalité de Montebello et le Syndicat Canadien de la Fonction Publique (SCFP), Janvier 2017- décembre 2021.



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Montebello

Note : Monsieur Martin Deschênes, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

8.12

RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-06-126

Embauche – Col bleu – Employé numéro 75-0010

CONSIDÉRANT la nécessité pour la Municipalité d'embaucher un employé supplémentaire pour le nettoyage des endroits publics;

CONSIDÉRANT la subvention du Centre local d'emploi;

CONSIDÉRANT l'employé numéro 75-0010 inscrit sur la liste de rappel.

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Christophe Chartrand-Gauthier

QUE ce conseil embauche l'employé numéro 75-0010 à titre de col bleu « Projets spéciaux » pour une durée de 8 semaines à raison de 40 heures/semaine au taux horaire de 18,15 \$.

QUE le premier jour de travail soit fixé au 17 juin 2020.

Note : Monsieur Martin Deschênes, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

8.13

RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-06-127

Branchement au réseau d'aqueduc - Chemin Pasteur

CONSIDÉRANT la construction d'une nouvelle résidence sur le chemin Pasteur à Montebello;

CONSIDÉRANT que les propriétaires ont fait une demande au conseil municipal afin de relier l'aqueduc municipal à leur propriété pour l'approvisionnement en eau potable au moyen d'un tuyau d'un diamètre de $\frac{3}{4}$ de pouce;

CONSIDÉRANT la réglementation actuelle pour les branchements à l'aqueduc municipal.

Il est proposé par monsieur le conseiller Dean Johnstone

QUE ce conseil autorise les propriétaires à relier leur propriété à l'aqueduc municipal par le moyen d'un tuyau $\frac{3}{4}$ de pouce.

QUE ces travaux soient supervisés par le directeur des travaux municipaux ou son représentant pour assurer la conformité du branchement au réseau d'eau potable de la Municipalité.



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Montebello

QUE les propriétaires soient responsables de tout bris ou toute situation pouvant survenir suite à l'installation de ce tuyau à partir du chemin Richelieu puisque l'équipe des travaux publics sera dans l'impossibilité de procéder à la purge de ce réseau vu la grandeur du tuyau.

QUE tous les frais reliés au branchement soient à la charge exclusive des propriétaires.

Note : Monsieur Martin Deschênes, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

9. Sécurité publique et hygiène du milieu

9.1

Rapport du DSI – Mai 2020

Monsieur Daniel Bisson, directeur du service incendie de Montebello dépose son compte rendu pour le mois de mai 2020.

10. Urbanisme et aménagement

10.1

Rapport mensuel de l'inspectrice en bâtiment et en environnement

Madame Priscilla Melançon dépose un compte rendu de ses réalisations de mai 2020.

10.2

RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-06-128

Demande de droit de passage

CONSIDÉRANT la demande de droit de passage formulé par Gustave Brunet pour faire arpenter et rendre carrossable un chemin forestier sur le territoire de la Municipalité de Notre-Dame-de-Bonsecours;

CONSIDÉRANT que ce chemin traverse le lot portant le numéro de matricule 9660-44-8445 étant la propriété de la Municipalité de Montebello.

Il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Bertrand

QUE ce conseil autorise le maire et la directrice générale à signer pour et au nom de la Municipalité de Montebello la servitude de passage permettant aux demandeurs de faire arpenter et rendre carrossable l'ancien chemin forestier.

Note : Monsieur Martin Deschênes, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Montebello

11. Développement économique

11.1

RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-06-129

Projet récréotouristique – Villégiature de luxe

CONSIDÉRANT la demande de Corporation A25 pour l'aménagement d'un projet de développement de villégiature de luxe à Montebello;

CONSIDÉRANT les discussions positives au conseil à recevoir ce genre de développement suite à la présentation du promoteur de son projet.

Il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Bertrand

QUE ce conseil autorise le maire et la directrice générale à procéder à des discussions avec Corporation A25 pour la présentation éventuelle au conseil municipal d'un échéancier et de phase pour la réalisation de ce projet.

QUE ce conseil modifie la résolution numéro 2020-03-062 pour ajouter Corporation A25 en tant que promoteur pour le projet de développement de villégiature de luxe.

Note : Monsieur Martin Deschênes, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

11.2

RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-06-130

Marché public

CONSIDÉRANT le projet d'implantation d'un marché public sur le terrain portant le numéro de lot 5 361 725 du promoteur Corporation A25;

CONSIDÉRANT les discussions au conseil municipal et la réponse favorable de celui-ci pour une année d'essai.

Il est proposé par monsieur le conseiller Dean Johnstone

QUE ce conseil accueille favorablement le projet de Corporation A25 pour l'implantation d'un marché public sur le terrain portant le numéro de lot 5 361 725.

QUE ce conseil se réserve le droit de révoquer l'autorisation de la tenue du marché public en tout temps si des plaintes sont effectuées et qu'aucune démarche sérieuse n'est entreprise par le promoteur pour corriger la situation.

QUE ce conseil se réserve le droit d'accueillir ou de refuser l'accès à certains commerces s'il est noté la présence d'activités illégales.

Note : Monsieur Martin Deschênes, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

RÉSOLUTION
2020-06-129
abrogée le
17 mai 2021
par la
RÉSOLUTION
2021-05-119

RÉSOLUTION
2020-06-130
abrogée le
17 mai 2021
par la
RÉSOLUTION
2021-05-119



**Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité de Montebello**

12. Loisirs, santé et bien-être

12.1

RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-06-131

Aide financière supplémentaire – Bibliothèque municipale – 2020

CONSIDÉRANT la résolution 2020-04-084 qui autorise la Municipalité à verser une somme de 3 500 \$ à la bibliothèque municipale pour son budget 2020;

CONSIDÉRANT que la Municipalité verse, normalement, une somme de 4 500 \$ afin de répondre aux besoins de la bibliothèque et ainsi des citoyennes et citoyens.

Il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Bertrand

QU'une subvention supplémentaire au montant de 1 000 \$ soit versée par chèque à la bibliothèque municipale afin de totaliser un montant 4 500 \$ pour le budget 2020.

QUE la bibliothèque soit assujettie au document numéro 2003-01 « Politique relative aux subventions de 1 000 \$ ou plus versées à des organismes municipaux ».

Note : Monsieur Martin Deschênes, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

12.2

RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-06-132

Marina et camping – Date d'ouverture pour la saison 2020

CONSIDÉRANT la résolution 2020-04-088 mentionnant que la date d'ouverture de la marina et du camping sera établie ultérieurement, selon les spécifications qui seront ordonnées par les autorités gouvernementales;

CONSIDÉRANT que les autorités gouvernementales ont annoncé la réouverture des établissements de camping à partir du 1^{er} juin 2020;

CONSIDÉRANT les discussions au conseil.

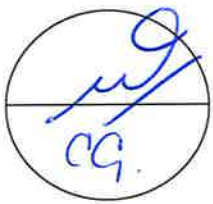
Il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Bertrand

QUE ce conseil statue que la marina et le camping soient ouverts du 5 juin au 12 octobre 2020.

QUE la présente résolution entre en vigueur rétroactivement au 5 juin 2020.

Note : Monsieur Martin Deschênes, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.



Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité de Montebello

12.3

RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-06-133

Marina et camping – Tarifs pour la vente d'articles pour la saison 2020

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Montebello procède à la vente d'articles à la marina-camping durant la saison estivale;

CONSIDÉRANT les discussions au conseil.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Huneault

QUE ce conseil statue que le prix de vente des articles de la marina-camping sera les suivants:

VENTE D'ARTICLES - TARIFS 2020

ARTICLES	PRIX
SAC DE GLACE (CUBES – 2.7 KG) DÉTAXÉ	3,00 \$
SAC DE GLACE (BLOCS – 4.0 KG) DÉTAXÉ	3,00 \$
GROS VERS (12)	5,00 \$
BOIS (MIXTE)	7,00 \$
CARTE MARINE RIVIÈRE OUTAOUAIS - OTTAWA À CARILLON (PLASTIFIÉE)	55,00 \$
CARTE MARINE CARILLON À PAPINEAUVILLE	23,00 \$
CARTE MARINE PAPINEAUVILLE À OTTAWA	23,00 \$
DESCENTE DE BATEAU	GRATUIT POUR LES PERSONNES DOMICILIÉES À MONTEBELLO OU LES PROPRIÉTAIRES NON DOMICILIÉS D'UN IMMEUBLE BÂTI À MONTEBELLO. 10,00 \$ OU GRATUIT SOUS CERTAINES CONDITIONS* *Les frais de la descente de bateau à la marina municipale sont remboursés sur présentation d'une facture d'achat, provenant d'un commerce local, d'un montant supérieur audits tarifs payés et daté du jour de ladite visite. Référence: résolution numéro 2018- 07-164.
VIDANGE DE BATEAU	15,00 \$

Les taxes sont incluses aux tarifs ci-haut mentionnés.

AUCUN REMBOURSEMENT

QUE cette résolution remplace et abroge toute résolution antérieure incompatible avec ces dispositions.

QUE la Municipalité se réserve le droit de modifier les tarifs ou de cesser l'exploitation de la marina et du camping à tout moment.



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Montebello

Note : Monsieur Martin Deschênes, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

12.4

RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-06-134

Arrêt-sécuritaire Village-relais – Stationnements offerts

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Montebello est un Village-Relais;

CONSIDÉRANT les recommandations pour les services présents dans un Village-relais.

Il est proposé par monsieur le conseiller Dean Johnstone

QUE le stationnement de la Gare soit désigné comme étant un stationnement offert à titre de Village-relais et qu'il soit possible de s'y stationner pour une période de 24 heures maximum pour les automobilistes et de 4 heures pour les véhicules récréatifs.

QUE le stationnement de la Marina-Camping soit désigné comme étant le stationnement offert à titre de Village-relais et qu'il soit possible de s'y stationner pour une période de 24 heures maximum pour les automobilistes et de 12 heures pour les véhicules récréatifs.

ATTENDU qu'une affiche soit installée à la Gare et à la Marina-Camping afin d'aviser les utilisateurs du stationnement des règles précédentes.

Note : Monsieur Martin Deschênes, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

12.5

RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-06-135

Règles d'utilisation de la piscine municipale

CONSIDÉRANT que le conseil de la Municipalité de Montebello désire statuer sur des règles d'utilisation de la piscine municipale afin d'assurer la sécurité des usagers et le contrôle des lieux.

Pour ces motifs,

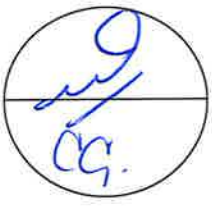
Il est proposé monsieur le conseiller Pierre Bertrand

QUE les règles suivantes soient affichées à la piscine municipale :

1. Si vous présentez des signes s'apparentant aux symptômes de la COVID-19, veuillez respecter les autres et rester à la maison;
2. Le port du casque de bain et la douche sont obligatoires;
3. Il est obligatoire de marcher sur la promenade. Il est interdit de tenir un enfant dans ses bras s'il est en âge de marcher avec aide;
4. Plonger seulement dans la partie profonde de la piscine;

RÉSOLUTION
2020-06-134
abrogée le
16 août 2021
par la
résolution
2021-08-212

Handwritten signature



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Montebello

5. Il est seulement permis d'accéder à la promenade pieds nus ou munis de sandales prévues à cet effet;
6. La baignade est interdite pour toute personne souffrant de lésions cutanées, de maladies contagieuses ou infectieuses;
7. Dans l'eau, sur la promenade, dans les vestiaires et les gradins, il est strictement interdit :
 - a. d'y fumer et d'y consommer des aliments ou breuvages;
 - b. d'y cracher, d'y uriner et de s'y moucher;
 - c. de pousser ou tirer à l'eau les gens ou les accessoires;
8. Aucun accessoire ne sera prêté et les usagers doivent s'assurer d'avoir avec eux les vestes de flottaison pour les enfants n'étant pas en mesure de nager sans ceux-ci;
9. Les enfants de 10 ans et moins doivent obligatoirement être accompagnés d'un adulte;
10. L'hyperventilation volontaire et les longueurs sous l'eau sont interdites;
11. L'équipement de surveillance et de sauvetage est réservé à l'usage exclusif du personnel autorisé;
12. L'accès à la piscine et à la promenade est réservé aux citoyens ainsi qu'à ceux ayant acquittés un droit d'accès;
13. Le surveillant-sauveteur en charge peut expulser quiconque ne respectera pas la réglementation en vigueur.
14. La capacité de la piscine, à moins d'avis contraire, est de 40 baigneurs.
15. Les heures d'ouverture sont de 12 h 00 à 18 h 00, à moins d'avis contraire.

QUE ces règles soient modifiables en tout temps par la direction générale selon les règles émises par la Santé publique.

Note : Monsieur Martin Deschênes, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

12.6

RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-06-136

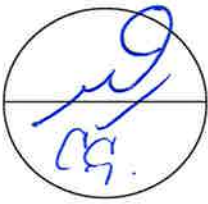
Planification du loisir municipal

CONSIDÉRANT l'offre de service de Loisir sport Outaouais pour l'accompagnement de la Municipalité de Montebello afin de revoir les loisirs dans la Municipalité;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal priorise les enjeux suivants :

- Revitalisation du parc municipal et du terrain de tennis;
- Revoir la gouvernance et les orientations du comité des loisirs;
- Mettre en place une permanence en loisir;
- Valoriser l'implication bénévole des citoyens;
- Mettre en place un tout nouveau service de camp de jour pour l'été 2021 ou 2022;
- Concevoir une zone de loisir culturel dans le parc et lors des événements de la municipalité;
- Analyser les aménagements nécessaires afin de rendre les infrastructures de la municipalité accessibles et sans obstacle.

Il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Bertrand



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Montebello

QUE ce conseil priorise les enjeux et les besoins suivants pour l'élaboration d'une analyse Solor et la rédaction d'une planification du développement du loisir municipal.

QUE ce conseil mandate Loisir sport Outaouais comme organisme régional responsable pour accompagner la direction générale dans l'élaboration d'une analyse Solor et dans la rédaction d'une planification du développement du loisir municipal pour les trois prochaines années (2021-2022-2023).

Note : Monsieur Martin Deschênes, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

12.7

RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-06-137

Comité des loisirs de Montebello inc. – Camp de jour

CONSIDÉRANT la demande provenant du Comité des loisirs pour offrir un camp de jour aux enfants de la Municipalité pour la saison estivale 2020;

CONSIDÉRANT que le Comité des loisirs désire offrir une subvention de 40 \$ par enfant par semaine pour l'inscription au camp de jour municipal pour les enfants résidants dans la Municipalité de Montebello.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Huneault

QUE ce conseil accepte de verser la somme maximale de 8 640,00 \$ au Comité des loisirs de Montebello inc. pour l'organisation d'un camp de jour pour la saison estivale 2020 représentant 8 semaines et pour offrir une subvention de 40 \$ par enfant par semaine pour les enfants de la Municipalité inscrit au camp.

QUE ce conseil accepte que le camp de jour se tienne à la patinoire municipale pour toute la durée du camp.

Note : Monsieur Martin Deschênes, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

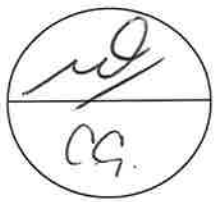
Adoptée à l'unanimité.

13. Transport et voirie

13.1

Dépôt du rapport annuel 2019 et des feuilles statistiques de la Corporation des transports adapté et collectif de Papineau

Le conseil prend acte du dépôt du rapport annuel 2019 et des feuilles statistiques de la Corporation des transports adapté et collectif de Papineau daté du 29 avril 2020.



**Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité de Montebello**

13.2

RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-06-138

**Lignage du stationnement de la Gare, de la Marina-Camping ainsi que des
rues de la municipalité**

CONSIDÉRANT la nécessité d'effectuer le lignage du stationnement de la Gare, de la Marina-Camping ainsi que des rues de la municipalité.

Il est proposé par monsieur le conseiller Dean Johnstone

QUE ce conseil accepte l'offre de Proligne pour effectuer le lignage dans le stationnement de la Gare, de la Marina-Camping ainsi que des rues de la municipalité tel que précisé sur la soumission pour un montant de 3 150,00 \$, taxes en sus.

Note : Monsieur Martin Deschênes, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

14. Culture et patrimoine

14.1

RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-06-139

Comité Avenir de l'église Notre-Dame-de-Bonsecours

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2019-09-153 précisant le mandat du comité Avenir de l'église Notre-Dame-de-Bonsecours;

CONSIDÉRANT certaines précisions à apporter à cette résolution concernant le mandat de ce comité.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Huneault

QUE ce conseil municipal désire modifier la résolution numéro 2019-09-153 de la façon suivante de façon à préciser le mandat du comité Avenir de l'église Notre-Dame-de-Bonsecours :

CONSIDÉRANT que le Comité Avenir de l'église Notre-Dame-de-Bonsecours soumettra d'ici novembre 2019 les recommandations quant à l'utilisation future de l'église Notre-Dame-de-Bonsecours, ce qui mettra fin au mandat;

CONSIDÉRANT le protocole d'entente intervenu entre la Fabrique de la paroisse Notre-Dame-de-Bonsecours et la Municipalité de Montebello;

CONSIDÉRANT la nécessité de créer un nouveau comité pour la partie 2 de ce projet, soit la transformation intérieure de l'église;

CONSIDÉRANT les objectifs de ce nouveau comité quant à la transformation de l'intérieur de l'église comme stipulé dans le rapport final déposé par le Comité Avenir de l'église Notre-Dame-de-Bonsecours.



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Montebello

QUE le Comité Transformation de l'église Notre-Dame-de-Bonsecours se retrouve dans la liste des comités municipaux 2019.

QUE le mandat du comité soit de réaliser le projet de transformation de l'intérieur de l'église tout en assurant que ce projet respecte les attentes ainsi que les besoins des futurs occupants et que les professionnels impliqués dans le projet aient toutes les informations nécessaires pour avancer dans celui-ci. »

Note : Monsieur Martin Deschênes, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

15. Comités du Marché de la gare et Village fleuri

Aucun item

16. Nouveaux items

16.1

RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-06-140

Demande d'organisation de la Fête nationale du Québec

CONSIDÉRANT la présentation d'une demande d'organisation d'une Fête nationale sous forme de spectacle ciné-parc à Montebello le 23 et le 24 juin prochain par le groupe Présentation d'ici;

CONSIDÉRANT que les organisateurs demandent à la Municipalité d'organiser cette activité sur le terrain de la marina;

CONSIDÉRANT que les organisateurs demandent également une contribution financière pour offrir ce spectacle à la population de la MRC de Papineau pour une contribution réduite.

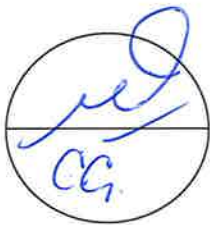
Il est proposé par monsieur le conseiller Dean Johnstone

QUE ce conseil autorise le groupe Production d'ici à organiser l'événement de la Fête nationale du Québec sur le terrain de la marina les 23 et 24 juin prochain.

QUE ce conseil octroi une somme de 5 000 \$ à Production d'ici pour l'organisation de la Fête nationale du Québec à Montebello.

Note : Monsieur Martin Deschênes, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.



**Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité de Montebello**

17.

Certificat de crédit

Je, soussignée, Chloé Gagnon, Directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie sous mon serment d'office que nous avons les crédits nécessaires pour les fins auxquelles les dépenses ci-dessus ont été autorisées.

Chloé Gagnon

Me Chloé Gagnon
Directrice générale et secrétaire-trésorière

18.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2020-06-141

Levée de la séance à 21 h 16

Il est proposé par monsieur le conseiller Dean Johnstone

QUE la séance soit levée.

Note : Monsieur Martin Deschênes, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

SIGNATURE DES RÉSOLUTIONS PAR LE MAIRE

« Je soussigné, Martin Deschênes, Maire de la Municipalité de Montebello atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal* »

Et j'ai signé ce 16 juin 2020.

Martin Deschênes
Martin Deschênes
Maire

Chloé Gagnon
Me Chloé Gagnon
Directrice générale et
secrétaire-trésorière